

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 avril 2015 À 20 h 00

Présents : F. LAUNAY, N. FAUCOND, E. RAVAUD, O. RECOQUILLÉ, C. CORMIER, D. COUTAUD, B. BEAUFILS, C. DENIS, C. DI DOMENICO, J. GRONDIN, F. GUÉDON, N. LIVA, J. ORIEUX, D. RAMBAUD.

Excusés : M. BRUNEAU (pouvoir à F. LAUNAY), E. CARDIN, S. DELAUNAY, V. JOUAN (pouvoir à D. COUTAUD), J-L GOBIN.

Secrétaire de séance : C. DENIS.

Convocation : 1^{er} avril 2015



VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2015

Madame Evelyne RAVAUD, Adjointe responsable des finances, présente au conseil municipal l'état n° 1259 FDL transmis par les services fiscaux et notifiant à la commune les bases fiscales pour l'année 2015.

Les bases ont été majorées de 0.90% par l'état et sont en augmentation pour la taxe d'habitation et le foncier bâti (nouvelles constructions)

La commission des finances, à l'unanimité propose une majoration des taux de 0.50 % pour les trois taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de majorer les taux des impôts locaux de 0.50 % pour 2015 et fixe les taux de la manière suivante :

- Taxe d'habitation	17,16
- Taxe foncière (bâti)	15,75
- Taxe foncière (non bâti)	47,49

Le produit attendu pour 2015 s'élève à 595 470 euros.

BUDGET PRIMITIF – COMMUNE 2015

Madame Evelyne RAVAUD, Adjointe responsable des finances, présente le projet de budget communal pour 2015.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 771 246.54 € en dépenses et recettes, les principaux postes étant :

Dépenses :

- 011 Charges à caractère général	381 071 €
- 012 Charges de personnel	702 124 €
- 65 Autres charges de gestion	241 064 €
- 66 Charges financières	60 735 €
- 023 Virement à l'investissement	341 592.54 €

Recettes :

- 70 Produits des services	174 200 €
- 73 Impôts et taxes	1 022 148 €
- 74 Dotations et participations	430 833 €

La section d'investissement est présentée en équilibre à 1 102 816.88 € et prévoit les travaux et programmes suivants :

- Remboursement capital d'emprunts	116 532 €
- Travaux de bâtiments	71 003 €
- Acquisitions de matériels	17 810 €
- Acquisitions foncières	16 500 €
- Voirie	122 000 €
- Extensions de réseaux PVR	35 000 €
- Salle de Sports	25 000 €
- Place Henri IV - Rue Ch. de Gaulle	220 000 €
- Divers	75 247.54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2015.

BUDGET PRIMITIF – SERVICE ASSAINISSEMENT 2015

Le budget primitif du service assainissement collectif fait apparaître les chiffres ci-dessous :

- Section d'exploitation : 302 634.45 € dont 155 577.45 € de dépenses d'ordre entre sections.
- Section d'investissement : 226 624.31 € comprenant le remboursement du capital d'emprunt 21 000 € et 171 233.31 € de crédits inscrits pour la réhabilitation des réseaux.

Les conseillers municipaux, après délibération, adoptent à l'unanimité, le budget primitif du service assainissement pour l'année 2015.

BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT 2015

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2015 du lotissement (budget annexe assujetti à la TVA).

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 446 042.69 € et en section d'investissement à 277 242.69 €.

Les conseillers municipaux, après délibération, adoptent à l'unanimité, le budget primitif du service lotissement pour l'année 2015.

BUDGET PRIMITIF – LOGEMENTS SOCIAUX 2015

Ce budget annexe s'équilibre à 3 740.00 € en section de fonctionnement et à 256 779.00 € en dépenses et recettes d'investissement, il prévoit la réalisation de 2 logements Place Sainte-Thérèse - Rue Charles de Gaulle.

Les conseillers municipaux, après délibération, adoptent à l'unanimité le budget primitif du service logements sociaux pour l'année 2015.

BUDGET PRIMITIF – LOCAUX COMMERCIAUX 2015

Ce budget annexe s'équilibre à 19 091.05 € en section de fonctionnement et à 118 522.28 € en dépenses et recettes d'investissement, il prévoit l'aménagement d'un local commercial au rez-de-chaussée du bâtiment communal situé à l'angle de la Place Sainte Thérèse et de la Rue Charles de Gaulle.

Les conseillers municipaux, après délibération, adoptent à l'unanimité le budget primitif locaux commerciaux 2015.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRAND LIEU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.17.

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 juin 1993 portant création de la Communauté de Communes de Grand Lieu modifié par arrêtés des 14 juin 1994, 12 février 1998, 12 octobre 1999, 13 mars 2000, 13 décembre 2000, 5 août 2003, 7 janvier 2005, 21 juillet 2006, 2 mars 2010, 26 octobre 2011, 14 juin 2012 et février 2013 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes de Grand Lieu ;

CONSIDÉRANT la délibération du conseil de la Communauté de Communes de Grand Lieu du 3 mars 2015 sollicitant la modification de ses statuts pour permettre d'exercer les actions suivantes :

« toute action et soutien à des projets associatifs tendant à favoriser la promotion, l'animation culturelle, sportive et touristique d'intérêt communautaire ».

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes de Grand Lieu telle que proposée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes de Grand Lieu suivant le projet présenté en annexe pour la mise en place de la nouvelle compétence suivante :

« toute action et soutien à des projets associatifs tendant à favoriser la promotion, l'animation culturelle, sportive et touristique d'intérêt communautaire ».

PROGRAMME D'INTERÊT GÉNÉRAL « PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET MAINTIEN À DOMICILE.

Le PIG est un dispositif permettant de répondre aux enjeux de la précarité énergétique et du maintien à domicile.

Ce type de dispositif favorise en outre une activité économique – artisanale – locale (cf bilan de la dernière OPAH).

En outre, il incite les entreprises locales à s'approprier les techniques de réhabilitation éco performante.

Ce dispositif permet de réduire les GES et la vulnérabilité du territoire à la hausse du coût de l'énergie (cf actualité) et à la raréfaction des énergies fossiles, en cohérence avec le PCET.

Le PIG permet par ailleurs de répondre d'ores et déjà à deux enjeux des P.L.H. : l'amélioration du par ancien et le maintien à domicile des personnes âgées.

Le PIG permettra également de collaborer avec les acteurs du territoire (MSA/CLIC/CCAS/ Association pour l'habitat des jeunes) afin de répondre à des besoins de logements diffus intergénérationnels.

Le Président expose les objectifs estimés sur la base des résultats de la dernière année de l'OPAH :

- 40 dossiers « Précarité énergétique » (propriétaires occupants modestes et très modestes).
- 15 dossiers « Maintien à domicile ».

Vu la délibération du 20 juin 2013 du Syndicat de Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne validant les objectifs généraux du PIG pour 3 ans, le principe des subventions communales et le principe d'une participation communale au financement du suivi-animation.

Considérant que les subventions communales ne pourront pas dépasser :

- 500 € par dossier « précarité énergétique ».

Considérant que la participation communale sera calculée sur la base du nombre de dossiers déposés pour les habitants de la commune concernés par le dispositif du PIG.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de fixer la participation communale annuelle au titre des subventions communales à 1000 €.

Décide d'allouer au titre de sa participation au suivi-animation de l'OPAH, un budget prévisionnel de 524 €.

PROGRAMME CURAGE FOSSÉS 2015

Monsieur Julien GRONDIN présente le programme des curages de fossés 2015 arrêté par la commission voirie.

Les voies suivantes sont proposées :

Voie et Nom	Longueur
CR 305/306 du Chiron	500 ML*
VC 202 du Chiron	1665 ML*
VC 203 rue du stade	1050 ML*
CR 309 l'Ecomardière	350 ML*
VC 207/208 La Sauzaie-La Crollerie	1816 ML
CR 320 Le Reucher	1386 ML
CR 357 La Tremblaie	635 ML
CR 363 Route du Pressoir	1360 ML
CR 379 La Michelière-La Crétinière	560 ML
CR 369 La Touche Monnet	445 ML
Total	9767 ML

*report programme 2014

Il sollicite l'autorisation de lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation de ces travaux dès que possible.

Le Conseil municipal approuve le dossier présenté et décide de lancer une consultation d'entreprises.

Le Maire ou un adjoint est autorisé à signer les documents à intervenir.

DEMANDE DE SUBVENTION DISTRICT DE LOIRE-ATLANTIQUE DE FOOTBALL

Sur proposition de Monsieur Cyrille CORMIER, le Conseil municipal à l'unanimité sollicite une subvention du District de Loire-Atlantique de Football pour le remplacement des abris de touche du terrain de football.

La dépense est inscrite au budget primitif 2015.

Le Maire ou un adjoint est autorisé à signer les pièces nécessaires.

FIXATION DES HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du programme d'économies, la durée d'allumage de l'éclairage public pourrait être diminuée.

Il propose d'adopter les horaires ci-dessous :

Du 1^{er} septembre au 1^{er} mai :

- Mise en service le matin à 6h15
- Le soir jusqu'à 20h30

Arrêt complet dans la période du 02 mai au 31 août.

L'éclairage public pourra être mis en service de manière exceptionnelle en cas de manifestation (14 juillet, kermesses, etc...).

❖ Les points lumineux permanents : place Henri IV, place Ste Thérèse, place Du Chaffault et certains carrefours resteront en service toute l'année.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les horaires proposés.

MARCHÉS DE TRAVAUX PLACE SAINTE THÉRÈSE

Monsieur le Maire indique que la délibération n° 15.03.2015 du 16 mars 2015 est entachée d'une erreur matérielle.

Il propose au Conseil municipal de l'annuler et d'approuver les montants de marchés ci-dessous :

Lots	Entreprises	Montant H.T.
N°1	ATDV 44 Legé - VRD	15 100.80 €
N°2	SMCB 85 les Essarts - Gros oeuvres	78 704.50 €
N°3	Ravalement (pas d'offre – infructueux)	
N°4	SARL VERON - DIET 49 Le Pin en Mauges - Charpente	7 674.85 €
N°5	SAS FRESNEAU 49 Fontaine Milon - Couverture	13 646.08 €
N°6	SERRURERIE LUCONNAISE 85 Luçon - Menuiseries extérieures	19 668.00 €
N°7	LEDUC 44 Sainte Pazanne -Menuiseries intérieures	9 559.17 €
N°8	SARL PINEAU SOUDURE 85 St Georges de Montaigu - Serrurerie	15 638.94 €
N°9	GABORIAU 44 Legé - Cloisons sèches	23 264.75 €
N°10	Ouest Revêtement Augereau Carrelages 85 St André Goule d'Oie - Sols scellés	11 819.33 €
N°11	EI ELEC 44 Machecoul - Électricité	14 673.00 €
N°12	SARL PERRAUDEAU 85 Palluau - Plomberie	7 386.79 €
N°13	SARL BRUN 44 Cheix en Retz - Peinture	9 365.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les marchés ci-dessus et annule sa délibération n° 15.03.2015 du 16 mars 2015.

**PROCHAINE RÉUNION
LE LUNDI 18 MAI 2015 à 20 H 00**